Disraeli

PROVINCE DE QUÉBEC **VILLE DE DISRAELI**

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

QUE,

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (L. R. Q., chapitre C-19), lors d'une session ordinaire du Conseil qui sera tenue le mardi 3 mai à 19 heures, il sera procédé au dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2021.

DONNÉ À DISRAELI, CE 22e jour du mois d'avril 2022.

Michel Légaré,
Directeur général & greffier-trésorier